



MARNE
Marlotte

République Française
Département SEINE ET

Commune de Bourron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	23

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 18/12/2025
Et
Publication ou notification du :
18/12/2025

L'an 2025, le 17 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 02/12/2025 et affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2025.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, M. KECK Frédéric, Mme LOTT Myriam, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à M. DE FARIA CASTRO Custodio, M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, M. GANDON Jean-Charles à M. BOUILLETTE Lionel, Mme LAVAUZELLE Laurence à Mme HAMEL Catherine, Mme MOURICHON Véronique à Mme PAYAN Chantal, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Mme PACTON Stéphanie

CM2025_35 – Prêt d'œuvre au profit de la Ville de Charlieu

Le musée Charnay de la Ville de Charlieu organise, du 01 avril au 01 novembre 2026, le second chapitre d'une exposition temporaire consacrée à Armand Charnay et Firmin-Girard.

En vue de cette exposition, la Ville de Charlieu sollicite la commune de Bourron-Marlotte afin d'obtenir le prêt de l'œuvre d'Armand Charnay, La sortie de l'église, pastel sur papier. Il est à noter que toutes les mesures nécessaires à la sécurité et à la conservation des œuvres exposées seront assurées par la Ville de Charlieu. Cette dernière prendra en charge les frais d'assurance clou à clou en fonction des valeurs déclarées ainsi que le transport des œuvres selon nos préconisations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **approuve** à l'unanimité le prêt de cette œuvre au profit de la Ville de Charlieu et **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à ce prêt.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Stéphanie PACTON

A Bourron-Marlotte, le 18/12/2025

Le Maire,
Vitor VALENTE

